



SIDOMPE

ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79
e-mail : info@sidompe.fr

SYNDICAT MIXTE

Annexe 2

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNUEL

2014



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

- 1.Création
- 2.Compétences
- 3.Composition
- 4.Fonctionnement
 - a) Les agents du SIDOMPE
 - b) Les organes
 - c) La vie du Syndicat

II - LES FINANCES

III - LISTE DES MARCHES CONCLUS

IV - LE CENTRE DE VALORISATION

- 1.Informations générales
- 2.Bilan des tonnages
- 3.La valorisation
 - a) Energétique
 - b) Matière
4. Les sous-produits
 - a) Tonnage REFIOM et MACHEFERS
 - b) Matériaux issus de MACHEFERS

V - LE CENTRE DE TRI

- 1.Informations générales
- 2.Bilan des tonnages
- 3.La reprise des matériaux
 - a) en tonne
 - b) en euros

VI - LES ECO-ORGANISMES :

- 1.Eco-Folio : Année 2013
- 2.Eco-Emballages : Année 2013
 - a) Les soutiens à la valorisation matières et énergétique :
 - b) Les soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication
 - c) Soutien au Développement Durable 2012
- 3.Eco-Mobilier : Année 2014

CONCLUSION

INTRODUCTION

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

LOI DU 12 JUILLET 1999 - RAPPORT 2013 ETABLI PAR LE PRESIDENT

EXPOSE : La loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations en ce qui concerne la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement trouve sa traduction dans les dispositions de l'article L.5211-39 nouveau du Code Général des collectivités locales qui mettent en place l'obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

1- Création du Syndicat

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 1961 a été créé le Syndicat Intercommunal entre les communes de Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux ayant pour objet la création et l'exploitation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Ce syndicat a beaucoup évolué depuis sa création pour devenir au 31 décembre 2004 un Syndicat **mixte** regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004)

La dernière modification des statuts a été effectuée par le comité syndical réuni le 13 novembre 2013 (validée par arrêté interpréfectoral du 24 avril 2014).

Le siège du syndicat est situé : ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Plaisir (Trésorerie Principale de Plaisir – 17 rue des Frères Lumière – 78370 PLAISIR cedex)

2 - Compétences

- La création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes. Le traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion ou non.

3 – Composition



Le Syndicat est constitué, au 31 décembre 2014, de **111 collectivités adhérentes** (dont la liste est jointe en annexe) portant sur **une population totale de 456 406 habitants**, réparties comme suit :

- ⇒ 10 communes ayant gardé leur compétence déchets
- ⇒ Syndicat intercommunal :
 - le SIEED regroupant 69 communes
- ⇒ Communauté d'agglomération :
 - Versailles Grand Parc (14 communes)
 - 2 Rives de Seine (1 commune)
- ⇒ Communauté de communes :
 - Cœur d'Yvelines (7 communes)
 - Gally-Mauldre (4 communes)
 - Haute Vallée de Chevreuse (1 commune)
 - Des étangs (2 communes)
 - De l'Ouest Parisien (3 communes)

4 – Fonctionnement

a) Les agents du SIDOMPE :

Le Sidompe est composé de 3 agents administratifs :

- Une Attachée territoriale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- Une Rédactrice
- Une adjointe administrative de 2^{ème} classe

b) Les organes :

Le Comité du Syndicat est composé d'un délégué titulaire et d'un suppléant par Commune. Les EPCI désignent leurs délégués dans la même représentation que les communes.

Le Comité élit parmi ses membres les quinze membres de son bureau à savoir :

- 1 Président
- 4 Vice-Présidents
- 10 Assesseurs

c) La vie du Syndicat :

Les réunions du Comité Syndical sont toujours précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical. Il a été amené à délibérer sur les points suivants :

LE 3 MARS 2014 :

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013
- 2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - A - DECISIONS DU PRESIDENT
- 3 – TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS
ATTRIBUTION DU MARCHE
- 4 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 :
 - A - BILAN DE L'ANNEE 2013
 - B - PROJETS D'INVESTISSEMENT
 - C - ETAT DE LA DETTE
- 6 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 17 MARS 2014 :

- 1 - SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER AVEC ECO-MOBILIER
- 2- EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION : AVENANT N°3
- 3 - FINANCES :
 - A - COMPTE DE GESTION 2013
 - B - COMPTE ADMINISTRATIF 2013
 - C - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013
 - D - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2013
 - E - BUDGET PRIMITIF 2014
 - F - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
 - G - TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS SECS AU CENTRE DE TRI
- 7 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 27 MAI 2014 :

- 1 - INSTALLATION DES DELEGUES FORMANT LE COMITE SYNDICAL
- 2 - INSTALLATION DU BUREAU SYNDICAL
 - 2-1 - ELECTION DU PRESIDENT
 - 2-2 - ELECTION DES QUATRE VICE-PRESIDENTS
 - 2-3 - ELECTION DES DIX ASSESSEURS
- 3 - DELEGATION AU PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 2122-22 ET 5211-2 ; 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 4 - REGIME INDEMNITAIRE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS
- 5 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT
- 6 - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)
- 7- LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DEVIENT LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIDOMPE
- 8 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR
- 7 - QUESTIONS DIVERSES....

REUNIONS PUBLIQUES :

Les procès-verbaux des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Maires et aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants. De ce fait, il ne semble pas nécessaire de reprendre le compte rendu des débats dans ces documents.

II - LES FINANCES

Le Compte Administratif 2014, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2014 un excédent de fonctionnement de **2 050 693,86 €** et un excédent d'investissement de **4 378 041,25 €** soit un résultat excédentaire global sur les réalisations de **6 428 735,11 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (100 650,00 €) est ramené à **6 328 085,11 €**. Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

Présentation générale du Compte Administratif 2014

		Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2014	Réalisations
F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 211 506,67
F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	152 181,61
F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 301,00
F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 408,35
F	D	66	CHARGES FINANCIERES	221 995,45
F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 529 172,10
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 172 565,18
F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	16 922 270,30
F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 095 412,71
F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 967,00
F	R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 917,82
			<i>Excédent N-1 reporté en fonctionnement</i>	193 691,21
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 223 259,04
FONCTIONNEMENT			EXCEDENT DE CLOTURE	2 050 693,86
I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	599 149,59
I	D	902	CENTRE DE TRI	950 660,29
I	D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	82 315,05
I	D	908	TVX DE MISE EN CONFORMITE DU CVD	376 230,25
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 008 355,18
I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 270 000,00
I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 301,00
I	R	902	AVANCES VERSEES (sur commande d'immo corporelles)	28 686,70
			TOTAL DES RECETTES	1 304 987,70
			<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>	5 081 408,73
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 386 396,43
INVESTISSEMENT			EXCEDENT DE CLOTURE	4 378 041,25
RESULTAT DE CLOTURE			EXCEDENT GLOBAL	6 428 735,11
			Restes à réaliser	100 650,00
			SOLDE DISPONIBLE	6 328 085,11

III - LISTE DES MARCHES CONCLUS

Liste des marchés conclus en 2014 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

1 – Marchés de fournitures

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de fournitures supérieur à 15 000,00€.

2 – Marchés de services

OBJET	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 15 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Assistance maîtrise d'ouvrage pour le centre de tri et le CVD	23/10/2014	ILINGENIERIE 92 500 RUEIL MALMAISON	63 000,00€
Mise à jour du film du Sidompe	20/11/2014	CAMARILLA PRODUCTIONS 75011 PARIS	15 000,00€
MARCHES DE 90 000€ HT à 206 999,99€ HT			
NEANT			
MARCHES DE 207 000€ HT ET PLUS			
Transport, Pré-traitement et/ou valorisation des mâchefers du centre de valorisation	04/04/2014	VEOLIA PROPRETE Ile de France 28 Boulevard de Pesaro 92 739 NANTERRE	1 100 000€

3 – Marchés de travaux

OBJET	Date	Attributaires	Montant
MARCHES DE 15 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Conception et réalisation d'un circuit de physique pédagogique (avenant 1)	10/04/2014	LA DEUXIEME MAISON 75 020 PARIS	27 516€

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de travaux supérieur à 90 000€ HT.

IV - LE CENTRE DE VALORISATION

1 – Informations générales

Tarifs pour l'incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés pour l'année 2014 :

- pour les collectivités adhérentes au Syndicat : **58,70 € HT/TONNE**
- pour les entreprises privées, administrations, collectivités non adhérentes et services divers : **62,00 € HT/TONNE**

La TGAP

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP (taxe applicable aux activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2009.

Pour l'année 2014, la TGAP due par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2013 a représenté la somme de **1 196 147,27€**. La TGAP est payée par chaque collectivité en fonction des tonnages apportés (8,15 euros par tonne en 2014).

2 – Bilan des tonnages

Au cours de l'exercice 2014, **167 776,34 tonnes de déchets** ont été incinérées au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

Le tonnage des collectivités adhérentes est similaire à celui de l'année 2013. L'augmentation du tonnage des déchets des non-adhérents est due à l'apport de 12 944,96 tonnes depuis septembre 2014, de la société VEOLIA, suite à la fermeture de l'usine d'incinération VALENE à Guerville (78).

Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2003 à 2014

ANNEE	COLLECTIVITES*	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2003	128 148	5 648	57 168	190 964
2004	127 400	7 100	53 464	187 964
2005	125 808	6 847	57 920	190 575
2006	124 448	7 308	54 279	186 035
2007	123 288	6 789	64 827	194 904
2008	119 679	7 566	57 040	184 285
2009	119 970	2 592	53 294	175 856
2010	119 007	1 699	56 723	177 429
2011	121 434	1 747	61 017	184 198
2012	117 332	1 816	67 968	187 116
2013	116 086	687	47 138	163 911
2014	116 007	522	51 247	167 776

* Y compris les tonnages de refus de tri des collectivités adhérentes

**EVOLUTION DES APPORTS DES DECHETS MENAGERS
PAR COLLECTIVITE DE 2009 A 2014**

COLLECTIVITES	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SIEED	16 472.06	16 515.04	16 740.26	15 971.66	15 744.84	15 643,36
CA VERSAILLES GRAND PARC*	20 274.94	20 017.52	23 110.92	22 626.58	22 865.76	22 715,10
CC CŒUR D'YVELINES	5 984.68	5 803.02	5 523.88	5 263.18	5 218.76	5 276,28
BAILLY	1 210.10	1 233.90				
CHAVENAY	803.80	581.24	557.02	505.92	517,40	534,74
COIGNIERES	2 282.12	2 279.50	2281.98	2 212.72	2 230.10	2 298,24
CA des 2 Rives de Seine **	486.54	491.68	504,12	482.10	364.48	409,42
ELANCOURT	6 724.04	6 545.88	6 615.94	6 396.82	6 161,30	5 980,02
ETANG LA VILLE	1 030.66	1 053.54	1 113.34	1 009.20	1 039,98	1 108,62
FEUCHEROLLES	803.38	813.82	814.94	765.00	774,52	792,76
GUYANCOURT	7 106.14	7 038.58	7 140.38	6 923.14	6 797.18	6 708,54
LA VERRIERE	1 570.62	1 555.50	1 543.88	1 549.26	1 499.60	1 492,98
CCHVC LE MESNIL ST DENIS	1 527.20	1 570.42	1 544.90	1 483.30	1 473.88	1 465,38
LES CLAYES SOUS BOIS	4 819.72	4 769.74	4 755.06	4 623.16	4 527.70	4 428,64
MAREIL MARLY	827.54	822.12	844.34	827.50	826.46	892,80
MAREIL SUR MAULDRE	492.86	503.96	480.72	435.16	422.84	446,48
MARLY LE ROI	4 440.68	4 439.00	4 470.44	4 322.60	4 195.42	4 224,74
MAUREPAS	4 834.74	4 777.50	4 816.54	4 640.44	4 590.00	4 509,08
MONTIGNY LE BX	7 967.66	7 914.84	7 781.20	7 561.78	7 341.00	7 249,32
NOISY LE ROI RENNEMOULIN	1 829.30	1 795.60				
PLAISIR	8 766.96	8 731.88	9 061.98	8 544.16	8 439.80	8 276,74
SAINT NOM LA BRETECHE	1 520.02	1 459.64	1 547.80	1 583.20	1 529.14	1 498,84
TRAPPES	9 722.04	9 496.14	9 614.16	9 414.76	9 348.52	9 564,48
VILLEPREUX	2 249.96	2 178.70	2 146.06	2 044.84	2 074.02	2 022,48
VOISINS LE BX	2 304.74	2 286.32	2 270.08	2 195.78	2 160.00	2 129,80
MAGNY LES HAMEAUX	2 010.50	2 047.78	2 049.86	1 962.18	2 023.76	2 061,38

* A partir de l'année 2011, les tonnages des communes de Bailly, Noisy le Roi, et Renne-moulin sont comptabilisés avec les tonnages de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc + arrivée de Châteaufort en 2013.

** Concerne Les Alluets le Roi (Tonnages inclus avec Davron jusqu'à fin 2012).

3 – La valorisation

a) Energétique :

- Thermique

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE THERMIQUE DEPUIS 2004

ANNEES	PRODUCTION en GWh	CONSOMMATION en GWh		
		DISSIPEE*	VENDUE AU RESOP	UTILISATION INTERNE
2004	155	72	68,5	14,5
2005	167	83	66	18
2006	155	77	64	15
2007	168	90	66	12
2008	128	68	53	6
2009	137	79	51	7
2010	119	57	57	5
2011	118	58	47	13
2012	134	70	54	10
2013	102	41,5	53	7,5
2014	118	53	49	16

* Surproduction non achetée par le RESOP, ni utilisée en interne.

Pour l'année 2014, la vente de chaleur au **RESOP**, représente une recette de l'ordre de 1 322 260 € (pour 48 845 MWh). Il existe une perte (dissipée) entre la production de chaleur et l'utilisation faite par le RESOP.

EVOLUTION DE LA VENTE DE CHALEUR AU RESOP DEPUIS 2005

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation en MWh	66 060	64 417	66 216	52 977	51 583	56 728	47 481	53 750	53 055	48 845
Recettes en euros (HT)	1 302 639	1 334 994	1 421 892	1 216 453	1 140 165	1 394 100	1 229 324	1 435 239	1 420 942	1 322 260
Prix de vente moyen en euros (HT)	19,71	20,72	21,47	22,96	22,10	24,57	25,89	26,70	26,78	27,07

- Electrique

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE DEPUIS 2005

ANNEES	PRODUCTION en GWh	CONSOMMATION en GWh	
		VENDUE	UTILISATION INTERNE
2005	46	26	20
2006	45	25	20
2007	44	23	21
2008	49	29	20
2009*	38	23	15
2010	49	30	19
2011	53	33	20
2012	50	28	22
2013	47	29	18
2014	45	28	17

*Panne du turbo-alternateur sur 2 mois

Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché d'exploitation, est de 1 125 000€/an, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE. Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.

b) Matière :

La ferraille incinérée est reprise par la société SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)

En 2014, le centre de valorisation a produit 2 385,62 tonnes de ferrailles incinérées, pour une recette de 155 678,68€, entièrement reversée aux collectivités, soit une reprise moyenne sur l'année de 65,25€/T.

4 – Les sous-produits

a) Tonnages REFION et MACHEFERS :

Les REFION sont valorisés par la société Sita FD qui transporte et traite les REFION sur leur site d'exploitation à VILLEPARISIS (77).

Les mâchefers sont valorisés par la société VEOLIA Propreté Ile de France sur le site de VALOMAT, et serviront de sous-couches routières.

EVOLUTION DES TONNAGES DE REFION ET DE MACHEFERS DE 2005 A 2014 :

ANNEES	REFION en tonne	MACHEFERS en tonne
2005	4 764,78	36 680,90
2006	4 782,76	34 830,16
2007	5 595,95	35 562,16
2008	5 433,58	33 559,52
2009	4 791,35	31 734,28
2010	5 187,72	30 791,48
2011	4 956,64	33 042,44
2012	5 433,41	38 111,56
2013	4 883,48	30 463,27
2014	4 698,64	29 695,74

b) Matériaux issus de mâchefers :

Les mâchefers sont transférés par VEOLIA Propreté Ile de France sur la plateforme de la société VALOMAT à Triel sur Seine.

L'acier et l'aluminium issus des mâchefers sont ensuite transportés chez nos repreneurs.

L'acier est transféré chez notre repreneur SIREC à ISIGNY LE BUAT (50).

En 2014, cela a représenté 284,24 tonnes, pour 686,04 tonnes en 2013.

L'Aluminium est transféré chez notre repreneur CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77).

En 2014, cela a représenté 263,62 tonnes, pour 321,48 tonnes en 2013.

V - LE CENTRE DE TRI

1 – Informations générales

Les tarifs de traitement en 2014 :

Collectivités adhérentes :

- Multimatériaux :	115,00€
- JRM seuls :	51,50€
- Emballages seuls :	170,00€
- Verres :	7,00€

Collectivités non-adhérentes :

- Multimatériaux :	125,00€
- JRM seuls :	56,50€
- Emballages seuls :	190,00€
- Verres :	8,00€

Visites du centre de tri :

Suite aux travaux pour l'extension du hall des locaux administratifs, les visites ont été interrompues depuis le mois de juin 2013. Celles-ci ont repris au mois de mai 2014, et **1 886 personnes** (groupes scolaires, élus, associations..) ont pu visiter le centre de tri et le nouveau parcours pédagogique au cours de l'année 2014. Ce nombre est donc très satisfaisant pour une période de 8 mois, la période de forte demande étant d'avril à juin et les mois de juillet et août recevant très peu de visiteurs.

En 2013, nous avons déjà enregistré 1 675 visiteurs sur une période 5 mois, suite au démarrage des travaux, contre 2 247 en 2012 sur une année complète.

Le parcours pédagogique « l'aventure du recyclage » ouvert depuis mai 2014 a beaucoup de succès auprès des visiteurs. Il permet d'appréhender le monde des déchets de manière ludique et donne une toute autre vision de la collecte sélective, avec le devenir des emballages.

Les visites sont organisées par notre exploitant CNIM TG en fonction des disponibilités du lundi au vendredi à 10h00 ou 14h00. Les demandes de visite sont à adresser au SIDOMPE par mail (info@sidompe.fr).

Caractérisations :

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

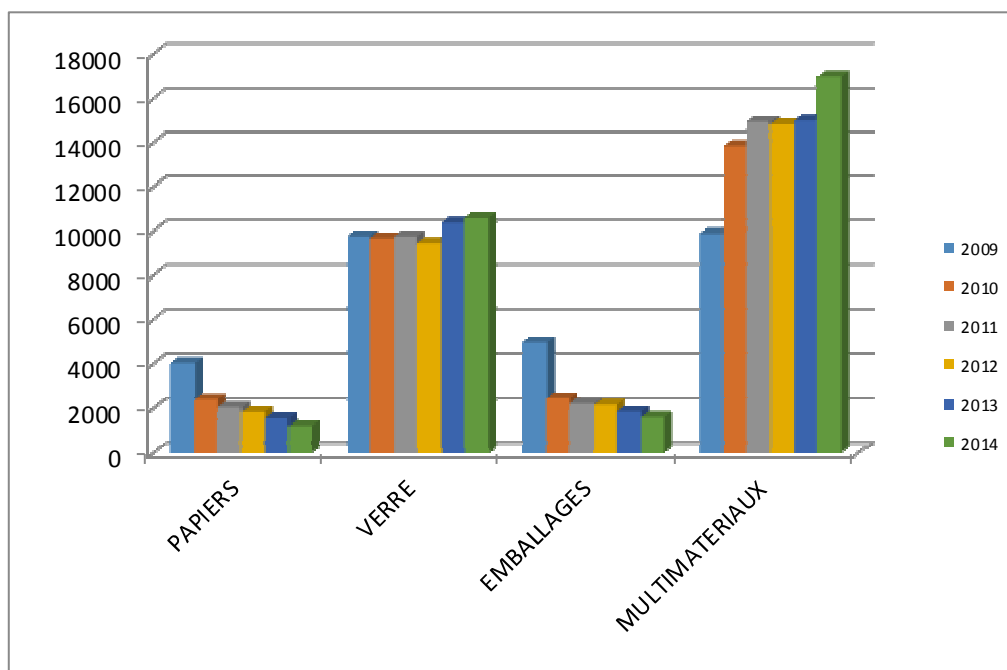
Au cours de l'année 2014, **142 caractérisations** ont été effectuées :

- 118 caractérisations demandées par Eco-Emballages dans le cadre du CAP barème E,
- 24 caractérisations supplémentaires demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.

2 – Bilan des tonnages

Tonnages réceptionnés par le centre de tri :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PAPIERS	4 021,40	2 406.42	2 044.26	1 829,46	1 548 ,40	1 216,42
EMBALLAGES	5 002,14	2 468.00	2 208.82	2 157,20	1 845,64	1 591,70
MULTIMATERIAUX	9 872,36	13 841.48	14 907.41	14 793,62	14 953,90	16 923,60
S/ TOTAL SANS LE VERRE	18 895,90	18 715,90	19 160,49	18 780,28	18 346,94	19 731,72
VERRE	9 749,24	9 672.25	9 756.82	9 456,40	10 353,34	10 559,44
TOTAL AVEC LE VERRE	28 645,14	28 388,15	28 917,31	28 236,68	28 700,28	30 291,16



Le total des tonnages de déchets recyclables de l'année 2014 est de 30 291,16 tonnes, c'est le tonnage réceptionné le plus haut depuis l'ouverture du centre de tri en 2008.

On constate un apport supplémentaire de 1 590,88 tonnes par rapport à l'année 2013 (28 700,28 tonnes), 206,10 tonnes de verre et 1 384,78 tonnes d'emballages et papiers.

La baisse des tonnages des collectes séparées d'emballages et de papiers est due au passage de deux collectivités en multimatériaux (bi-flux) au cours de l'année 2014. La baisse du tonnage de papiers est aussi constatée pour les collectivités qui collectent en tri-flux.

Répartition des apports par collectivité en tonne entre 2012 et 2014 :

Sur les 111 collectivités que compte le SIDOMPE au 31/12/2014, le mode de collecte est le suivant :

- 6 communes sont collectées en tri-flux.
- 105 communes sont collectées en bi-flux (dont 2 communes ayant conservé des conteneurs d'apport volontaire pour le papier) soit 87% de la population du SIDOMPE, représentant 85% du tonnage entrant sur le centre de tri (Hors verre).

COLLECTIVITES EN TRI-FLUX EN 2014

	VERRE			EMBALLAGES			JRM		
COLLECTIVITES	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
CA VERSAILLES GRAND PARC (1)	-	-	-	261.56	13,40		192.70		
COIGNIERES	90.16	115,46	112,12	86.52	82,94	83,86	47.26	51,60	47,94
CA 2 RIVES DE LASEINE (Les Alluets le Roi)	-			23.56	24,12	23,68	-		
ETANG LA VILLE	156.80	157,98	144,06	111.14	107,42	116,84	109.92	108,88	99,18
GUYANCOURT	404.72	404,24	413,98	543.70	500,04	533,40	422.64	425,26	348,78
LA VERRIERE				12.10			10.92		
MAREIL SUR MAULDRE	65.80	64,90	59,40	39.90	38,86	42,3	30.70	36,16	29,32
MARLY LE ROI(4)	474.84	470,32	447,26	460.68	477,38	357,36	305.06	287,06	215,04
MAUREPAS	435.18	449,58	434,04	414.98	400,76	434,26	525.98	448,80	415,34
ST NOM LA BRETECHE(3)	180.76	177,28		196.02	200,72		118.20	114,40	

COLLECTIVITES EN BI-FLUX EN 2014

	VERRE			MULTIMATERIAUX			JRM		
COLLECTIVITES	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013***	2014
SIEED(2)	1963.44	1 963,00	2 127,38	2483.36	2 606,10	3 520,66	-		
CA VERSAILLES GRAND PARC(1)	1442.00	2 393,84	2 432,98	3789.62	4 156,88	4 407,46	-		
CC CŒUR D'YVELINES	628.86	616,16	641,24	1061.54	1 042,48	1 132,74	-		
CHAVENAY	67.24	63,44	62,14	87.52	75,66	84,00	-		
ELANCOURT	405.46	391,28	401,42	956.36	902,96	941,54	-		
FEUCHEROLLES	107.20	106,78	113,50	156.90	154,34	166,34	-		
LA VERRIERE	62,86	58,38	55,80	102.64	121,22	113,90	-		
CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (Le Mesnil Saint Denis)	188.42	191,20	194,68	311.20	309,82	303,00	61.78	58,76	55,32
LES CLAYES SS BOIS	363.82	359,44	358,26	654.72	656,30	656,24	-		
MAGNY LES HAMEAUX	229.74	225,46	229,66	551.28	518,50	518,12	-	5,76	7,88
MAREIL MARLY	106.68	106,44	108,90	160.12	146,28	154,60	-		
MARLY LE ROI(4)						179,40			
MONTIGNY LE BTX	762.76	759,04	781,96	1593.62	1 508,02	1 579,76	-		
PLAISIR	599.58	576,16	590,14	1122.64	1 068,38	1 123,04	-		
ST NOM LA BRETECHE(3)			167,62			314,18			
TRAPPES	143.42	142,84	137,24	559.68	553,78	571,40	-		
VILLEPREUX	225.72	228,06	219,84	535.38	520,36	534,20	-		
VOISINS LE BX	340.82	332,06	325,82	667.04	611,82	623,02	-		

Les collectivités de la CC de l'Ouest Parisien, de la CC des Etangs et de la CC Gally-Mauldre ont conservé leur mode de collecte individuelle.

(1) Depuis 2013, toutes les collectivités de la CAVGP sont en bi-flux et la totalité du verre est déposée au SIDOMPE.

(2) Adhésion de 3 communes au 01/01/2014.

(3) Passage en bi-flux au 01/01/2014.

(4) Passage en bi-flux en octobre 2014

3 – La reprise des matériaux

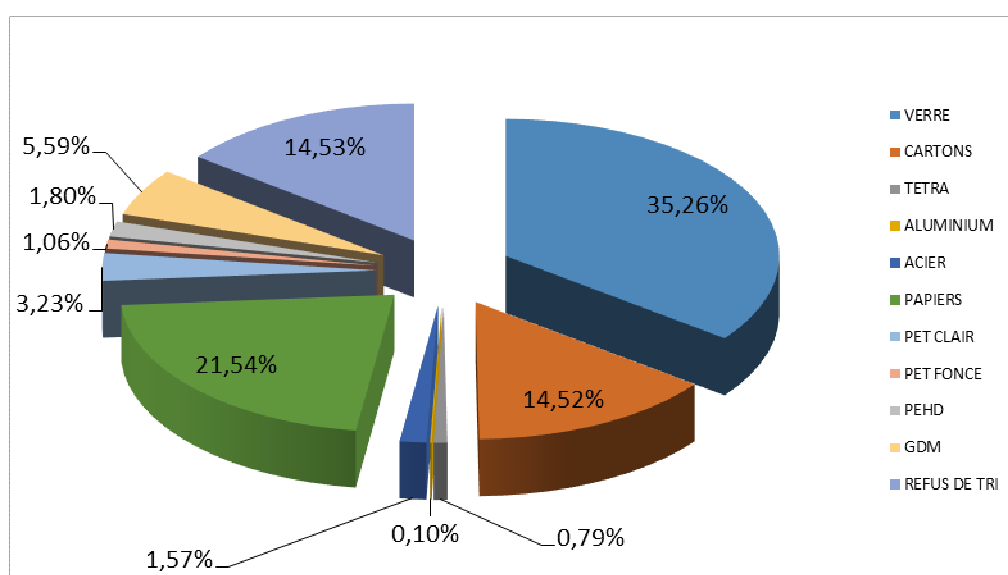
a) Répartition en tonne :

Déchets triés issus du centre de tri du SIDOMPE:

	REPRENEURS	Tonnes 2010	Tonnes 2011	Tonnes 2012	Tonnes 2013	Tonnes 2014
VERRE	SAINT GOBAIN	9 675,90	9 852,66	9 465,74	10 500,04	10 380,36
CARTONS	CDIF	3 219,60	3 339,48	3 558,26	3 811,58	4 276,18
TETRA	CDIF	190,14	188,08	243,68	308,80	234,04
ALUMINIUM	CORNEC SA	13,80	14,92	11,68	15,28	30,16
ACIER	SIREC	435,74	469,52	464,12	496,66	462,70
PAPIERS	NORSKE SKOG	5 090,43	5 291,93	5 665,95	6 064,80	6 342,45
PET CLAIR	PAPREC	861,52	839,06	854,64	891,70	951,54
PET FONCE	PAPREC	244,02	279,76	271,60	304,30	311,68
PEHD	PAPREC	529,40	500,84	465,16	569,92	530,22
GDM		3 908,93	3 732,58	3 277,95	1 929,70	1 645,21
REFUS DE TRI		4 330,38	4 267,98	3 983,44	3 921,98	4 277,06
TOTAL		28 499,86	28 776,81	28 262,22	28 814,76	29 462,72

Suite aux travaux d'optimisation réalisés sur la chaîne de tri en 2012, on remarque des résultats significatifs en 2014, sur la ligne des corps plats, avec une baisse de 284T de GDM et une augmentation de 278T de papiers et 464T de cartons. Ces résultats confortent ceux de l'année 2013. De même nous avons doublé notre tonnage envoyé au repreneur pour l'aluminium.

REPARTITION DES TONNAGES ENVOYES CHEZ LES REPRENEURS PAR CATEGORIE DE MATERIAUX EN 2014



VERRES (SAINT GOBAIN) : 10 380,36T



Les verres sont transformés en calcin à l'usine Guerin à ANDREZIEUX BOUTHEON (42) et à l'usine Samin à ROZET SAINT ALBIN (02). Puis le Calcin est transporté dans une des six usines de Saint Gobain pour être retransformé en bouteilles ou bocaux de verre.

Les 10 380,36T représentent l'équivalent de 23 067 556 bouteilles de 75cl (soit une distance de 6 920km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de verre issu de la collecte sélective, on obtient après recyclage 962kg de verre, soit pour le tonnage du SIDOMPE, 22 190 988 nouvelles bouteilles de verre de 75cl.

CARTONS (CDIF) : 4 275,82T



Les cartons sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite pour recyclage à différents papetiers.

Les 4 276,18T de cartons représentent l'équivalent de 59 386 111 boîtes de céréales (soit une distance de 16 628km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de cartons issus de la collecte sélective, on obtient après recyclage 825kg de cartons recyclés, soit pour le tonnage du SIDOMPE, 17 637 675 nouvelles boîtes à chaussures ou 70 550 700 boîtes d'œuf (50g l'unité).

TETRA OU ELA (CDIF) : 234,04T



Les TETRA sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite pour recyclage.

Les 234,04T de TETRA représentent l'équivalent de 9 000 000 briques de 1 litre (soit une distance de 1 503km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de briques issues de la collecte sélective, on obtient après recyclage 667kg de fibres recyclées, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 1 560 780 rouleaux de papier toilette ou 6 786 000 paquets de 10 mouchoirs.

ALUMINIUM (CORNEC) : 30,16T



L'aluminium est recyclé à l'usine de LAGNY SUR MARNE (77).

Les 30,16T d'aluminium représentent l'équivalent de 2 013 333 canettes de 33cl (soit une distance de 221,47km si mises bout à bout).

Le recyclage des 30,16T d'aluminium, permet la fabrication de 8 849 vélos (2kg le cadre de vélo de course) ou 3 539 chaises (5kg l'unité).

ACIER (SIREC) : 462,70T



L'acier est recyclé à l'usine d'ISIGNY LE BUAT (50).

Les 462,70T d'acier représentent l'équivalent de 5 084 615 boîtes de conserve « 4/4 » (soit une distance de 610km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg d'acier issu de collecte sélective, on obtient après recyclage 860kg d'acier recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 663 voitures (une voiture de 1 000kg contient environ 750kg d'acier) ou 568 460 boules de pétanques (700g l'unité).

PLASTIQUES (PAPREC) : 1 793,44T

PET CLAIR (Polyéthylène téréphtalate) :

- 951,54T recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

PET FONCE :

- 311,68T recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

Les 1 263,22T de PET représentent l'équivalent de 36 091 429 bouteilles de 1,5 litres (soit une distance de 10 827km si mises bout à bout).

Sur 1 000 kg de PET issus de collecte sélective, on obtient après recyclage 725kg de PET recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 915 820 couettes (1kg de fibres PET recyclé dans une couette) ou 2 289 550 pulls polaires (400g l'unité).





PEHD (Polyéthylène haute densité) :

- **530,22T** recyclées à l'usine France Plastique Recyclage à LIMAY (78) (PAPREC)

Les 530,22T de PEHD représentent l'équivalent de 16 568 750 bouteilles de 1 litre (soit une distance de 3 976km si mises bout à bout).

Sur 1 000kg de PEHD issus de collecte sélective, on obtient après recyclage 679kg de PEHD recyclé, soit pour les tonnages du SIDOMPE, 3 600 bancs publics (100kg l'unité) ou 36 001 bacs de collecte de 120 litres.



PAPIERS (NORSKE SKOG GOLBEY) :

6 342,45 de papiers ont été recyclées à l'usine de Norske Skog à GOLBEY (88) et retransformées en papiers.

LES GROS DE MAGASINS, concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères.

Notre exploitant CNIM TG est chargé de la revente des Gros de Magasins conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

En 2014, cela a représenté **1 645,21T**.

LES REFUS DE TRI sont transportés du centre de tri au centre de valorisation par un camion compacteur pour y être incinérés. En 2014, il y a eu **4 277,06T** de refus de tri (erreurs de tri, matériaux souillés....).

b) Répartition en euros :

Les recettes issues de la revente des matériaux aux repreneurs sont intégralement reversées aux collectivités.

REPRISES DE MATERIAUX DU CENTRE DE TRI DE 2010 à 2014 en euros

	2010	2011	2012	2013	2014
Verre	239 009,31***	241 605,05***	181 318,95***	171 897,14	174 805,27
Cartons	259 565,99	393 724,75**	329 269,89	333 111,25	337 655,32
Acier	67 076,75	83 337,31	81 032,26	79 081,40	69 827,49
Aluminium	11 108,43	10 003,86	7 387,95	9 101,84	18 701,78
Plastique	316 073,06	634 412,74	539 953,96	542 777,48	521 478,00
Papiers	452 444,83*	552 006,71	514 062,36	548 180,73	550 936,17
GDM	261 101,13	320 188,82	217 876,02	115 063,12	87 382,35
Total	1 606 379,50	2 235 279,24	1 870 901,39	1 799 212,96	1 760 786,38

** Dont régularisation cartons de janvier à juin 2011 suite nouveau contrat : 46 842,36€.

***Y compris la reprise des verres issus du centre de tri de Nicollin

VI - LES ECO ORGANISMES :

1 – Eco-Folio

Une nouvelle convention a été signée avec Eco-Folio à effet du 1^{er} janvier 2013.

Celle-ci modifie le calcul pour l'attribution des soutiens et apporte certaines nouveautés avec entre autre l'extension des soutiens à d'autres sortes papetières pour favoriser le recyclage (Sorte bureautique : papiers de bureau, sorte à désencrer : papiers issus de la collecte sélective, et autre sorte : GDM).

Les soutiens financiers pour le recyclage des papiers ont été les suivants depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013
TONNAGES PAPIERS	5 090,43T	5 292,40T	5 665,95T	6 064,80T
TONNAGES GDM				1 928,55T
SOUTIENS AU RECYCLAGE PAPIERS	125 055,32€	132 304,71€	198 985,72€	216 634,66€
SOUTIENS AU RECYCLAGE GDM				24 110,72€
SOUTIENS A LA VALORISATION	296 179,81€	297 723,18€	219 228,82€	191 848,34€
TOTAL	421 235,13€	430 027,89€	418 214,54€	432 593,72€
COUT MOYEN A LA TONNE (sans GDM)	82,75€	81,25€	73,81€	67,35€

2 – Eco-Emballages

Depuis le 1^{er} janvier 2011, nous avons signé pour 6 ans le Contrat Action et Performance – Barème E, avec Eco-Emballages.

Celui-ci est décomposé en plusieurs soutiens :

- Le tarif unitaire pour le service de collecte sélective (**Tus**)
- Le soutien au développement durable (**Sdd**)
- Le tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (**Tum**)
- Le tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (**Tesc**)
- Le tarif pour la conversion énergétique (**Tce**)
- Le tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (**Taa**)
- Le soutien à la sensibilisation par la communication (**Tsc**)
- Le soutien à la sensibilisation par l'action (**Tsa**)

Auxquels s'ajoute un Soutien à la Performance de Recyclage pour le soutien au service de la collecte sélective composé, du Tus, du Taa et pour le soutien à l'action de sensibilisation composé du Tsc et du Tsa,

Les données Eco-Emballages ne prennent pas en compte l'année 2014. En effet, toutes les données 2014 ne seront connues que fin d'année 2015 au moment du liquidatif.

a) Les soutiens à la valorisation matière et énergétique :

ANNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Soutiens versés aux collectivités en €	2 193 095,67	2 585 679,02	2 409 824,74	2 643 931,86**	2 683 248,62	2 821 449,39
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE en €*	270 349,73	304 715,67	294 562,73	329 947,65	321 362,03	318 581,37

* Correspondant à 50% du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication depuis 2011.

b) Soutien pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication :

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de 129 410,79€ (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les 24 ambassadeurs du tri déclarés à Eco-Emballages sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente 2,48€ de soutien par tonne envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de 48 925,45€ (y compris le soutien à la performance).

Le SIDOMPE lors du comité syndical du 12 décembre 2011 a décidé d'allouer une enveloppe financière pour aider les collectivités à mettre en place des actions de communication. Elle se compose du soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc) et du soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa), soit pour l'année 2013, un montant de 206 802,73€.

Pour l'année 2013, il a été reversé 67 558,49€ aux collectivités et le SIDOMPE a utilisé 6 923€ pour ses actions de communication.

c) Soutien au Développement Durable 2012 :

Eco-Emballages nous a reversé courant 2014, le Soutien au Développement Durable de l'année 2012, pour un montant de 66 845,71€ entièrement reversé aux collectivités ayant renseignées les données du SDD.

3 – Eco-Mobilier

Le SIDOMPE a signé un contrat Territorial de collecte du mobilier avec Eco-Mobilier à compter du 1^{er} juillet 2014, pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des Déchets d'Eléments d'Ameublements.

Le double objectif est de :

- Détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.
- Atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation à l'horizon 2015 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément.

Ce contrat prévoit en plus de la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément et le versement des soutiens pour ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages collectés en mélange (Bennes tout venant en déchetterie et encombrants en porte à porte).

Depuis le mois d'octobre 2014, Eco-Mobilier prend en charge la gestion opérationnelle des DEA mis à disposition dans le cadre d'une collecte séparée de DEA sur les points de collecte de 3 collectivités qui sont :

- Déchetterie de Bois d'Arcy (CA de Versailles Grand Parc)
- Déchetterie de Méré (SIEED)
- Déchetterie d'Elancourt.

Chaque année, au début du dernier trimestre, 25% de tonnages des DEA des déchetteries du territoire du SIDOMPE seront concernés par la mise en place des bennes spécifiques Eco-Mobilier, cela représentera 3 à 4 déchetteries, pour avoir à la fin des 5 années, la totalité du territoire concernée.

Les soutiens perçus d'Eco-mobilier pour les tonnages collectés en mélange seront reversés aux collectivités du SIDOMPE, au prorata des tonnages déclarées, et en fonction de leurs modes de traitement.

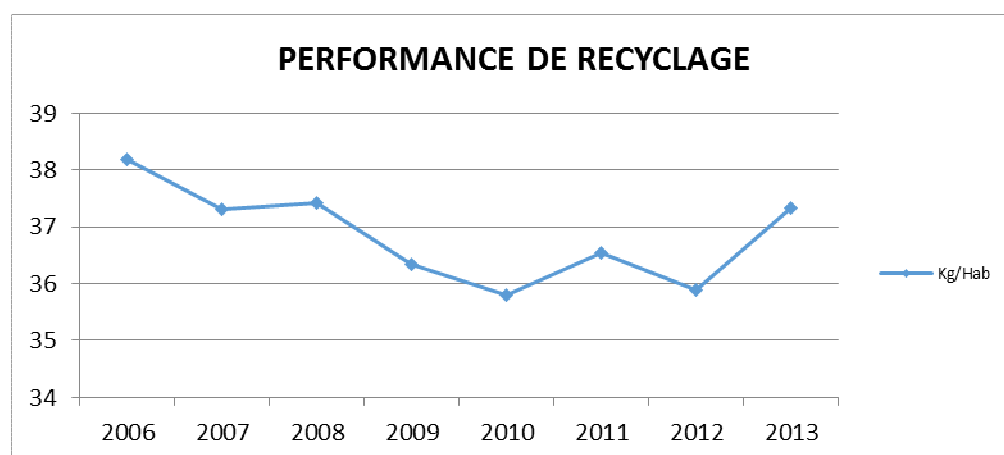
CONCLUSION

La Performance moyenne de recyclage des emballages ménagers par habitant en kilos par an est la suivante :

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Moyenne SIDOMPE*	38,18	37,32	37,43	36,33**	35,81	36,54	35,89	37,34

* Données Eco-Emballages ne prenant pas en compte les JRM et les GDM

** Suite au recensement effectué chaque année, le SIDOMPE a augmenté sa population de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, d'où la baisse de la moyenne de recyclage des emballages ménagers.



En 2013, les français ont trié en moyenne **45,46kg** d'emballages ménagers dont 30,14kg d'emballages en verre et 15,32kg d'emballages en cartons, acier, aluminium et plastique. Les tonnages de papiers et GDM ne sont pas pris en compte dans le calcul d'Eco-Emballages.

Pour faire une comparaison :

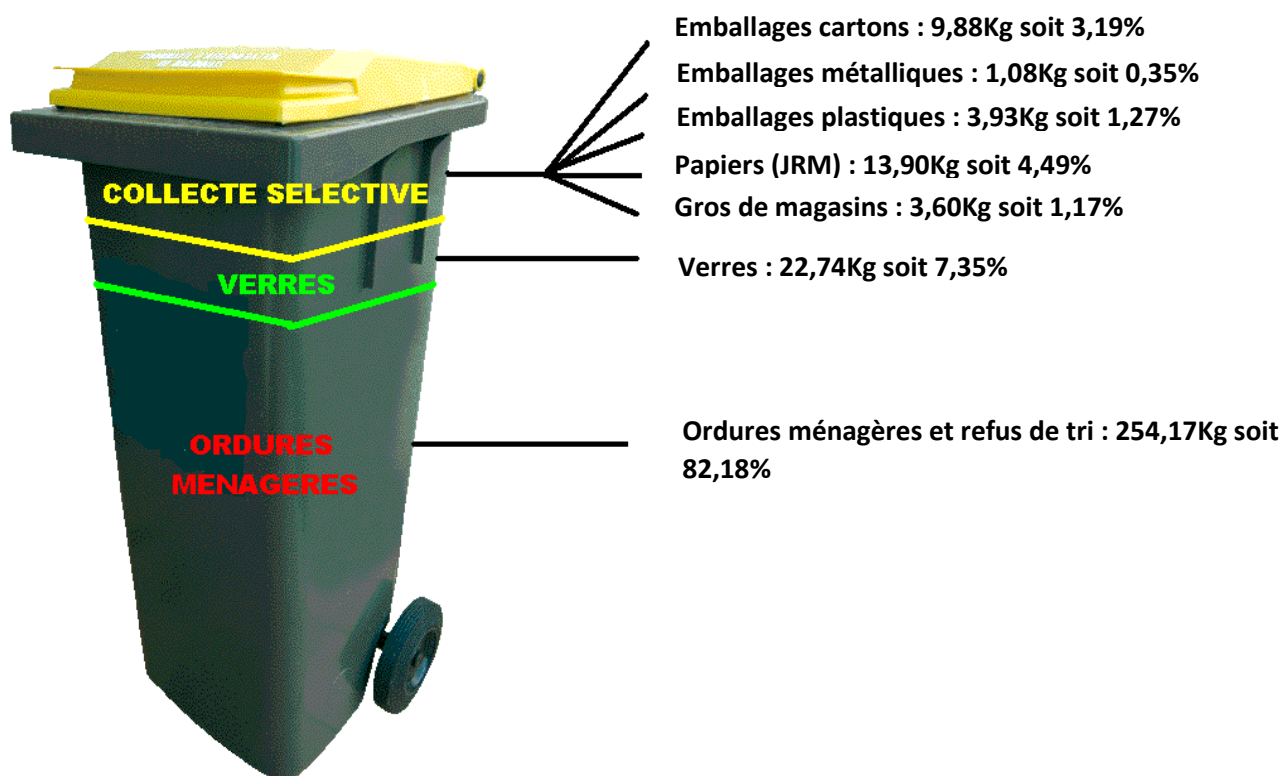
- Ile de France : 31,21kg (20,70Kg de verre et 10,51Kg d'emballages)
- Département des Yvelines : 37,4kg (23,7Kg de verre et 13,7Kg d'emballages)
- **Territoire du SIDOMPE : 37,34Kg** (23,20Kg de verre et 14,14kg d'emballages)

La performance de recyclage pour le territoire national est de 45Kg/hab/an avec une moyenne de 15% d'erreurs de tri.

Mais avec pour l'habitat collectif, la performance est de 29Kg/an/hab, avec une moyenne de 30% d'erreurs de tri.

Il y a donc presque deux fois moins d'emballages recyclés en immeuble pour deux fois plus d'erreurs de tri.

CONTENU DES POUBELLES DE DECHETS MENAGERS D'UN HABITANT DU SIDOMPE SUR L'ANNEE 2014



Cela représente **309,30kg** par habitant (sans les déchets verts et les encombrants) pour les habitants du Sidompe, soit une baisse de 2,25kg par habitant par rapport à 2013, et 6,83kg depuis 2012.

IMPACTS DE LA COLLECTE SELECTIVE DU SIDOMPE :

Le recyclage des matériaux triés par notre collectivité en 2014 a eu les impacts suivants :

- **9 683 tonnes CO2 Evitées**
→ soit l'équivalent de l'émission de 5 764hab/an
- **225 698 m3 EAU Economisés**
→ soit l'équivalent de la consommation de 4 104hab/an
- **80 873 MWh ENERGIES Economisés**
→ soit l'équivalent de la consommation de 7 852hab/an

Mais cela a aussi permis d'économiser :

- **6 820 tonnes de sable** (recyclage du verre)
- **1 037 tonnes de calcaire** (recyclage du verre)
- **6 476 tonnes de bois** (recyclage du carton et du TETRA)
- **887 tonnes de minerai de fer** (recyclage de l'acier)
- **290 tonnes de charbon** (recyclage de l'acier)
- **74 tonnes de bauxite** : minerai d'où l'on extrait l'aluminium (recyclage de l'aluminium)
- **1 041 tonnes de pétrole** (recyclage du plastique)
- **413 tonnes de gaz naturel** (recyclage du plastique)

Fait à Thiverval-Grignon, le
Le Président

Guy PELISSIER